



VILLE DE LEWARDE

Août 2019

Site internet de la ville : <https://www.ville-lewarde.fr/>

Le mot du Maire

Après une interruption au mois de juillet, revoici votre journal communal avec une actualité chargée.

Vous pourrez lire les suites de « l'affaire STB », les nouveautés pour la poste, la sécurité rue de l'Égalité, la nouvelle ligne du SMTD...

La fin du mois d'août, vous le découvrirez dans le prochain numéro, sera marqué par les travaux d'enrobés rue Saint Rémi et sur une partie des trottoirs du Castel, des aménagements rue de Montigny, Cité Bandini, parking des écoles (dépose-minute et accès sécurisés) sans oublier la fin des travaux dans les écoles.

En cette période estivale, l'équipe municipale est demeurée active et s'est impliquée au service des Lewardoises et Lewardois.



Votre Maire,
Denis MICHALAK

Travaux rue de l'Égalité

Rue de l'Égalité, il était nécessaire de rendre aux piétons la possibilité de pratiquer les trottoirs et ainsi de les protéger des dangers de la circulation. Il fallait également répondre à la vitesse excessive des véhicules constatées par les riverains et laisser le bénéfice de places de stationnement aux habitants.

C'est pour cette raison que la décision de mettre cette rue étroite en sens unique (du cimetière vers la nationale) a été prise par les élus municipaux. Le stationnement en chicane permet le libre accès aux garages des riverains et a aussi l'avantage de limiter la vitesse des utilisateurs de la chaussée.

L'accès à l'église, au salon d'esthétique, à la pharmacie, à l'Aide Médicale De Garde (AMDG) et à l'Instance Gérontologique peut se faire dans les deux sens et n'est pas impacté par ces modifications.

Les conseils avisés de M. Gullo, ancien moniteur professionnel de conduite, ont été appréciés.



Transports en commun

Les nouvelles décisions du SMTD (syndicat mixte des transports du Douaisis) ont des effets positifs pour les Lewardois. La pugnacité de l'ancien maire Monsieur Alain Bruneel et de notre nouveau maire Monsieur Denis Michalak a porté ses fruits.

En effet, un avis favorable faisant suite à leurs nombreuses interventions a été donné par le SMTD. Le cadencement régulier des autobus sur toute la longueur de la ligne A est enfin acté.

Dès le début du mois de septembre, un autobus sera à disposition tous les quarts d'heure pour aller vers Aniche ou Douai.

La création d'une nouvelle ligne (19) permettra de relier en aller et retour Marchiennes à Arleux. Les autocars s'arrêteront au centre historique minier, à l'entrée du bois et à la place des Vésignons. La fréquence de passage sera d'une heure.

A l'initiative de la municipalité, le rassemblement du 24 juin et la détermination affichée par la population et les élus pour le maintien du bureau de poste a pesé. La décision future de la poste constituerait une avancée pour le règlement du conflit.

Le lundi 15 juillet, une nouvelle rencontre a eu lieu entre une délégation du conseil municipal présidé par Monsieur Denis Michalak, Maire avec la participation de Monsieur Alain Bruneel, député et Madame Dupont, déléguée aux relations territoriales de la poste pour le Nord.

Le maintien du bureau de poste est acquis. Celui-ci serait ouvert du lundi au samedi tous les matins de 9h à 12h. Le guichetier assurerait la distribution du courrier l'après-midi dans un quartier de Lewarde. Cette organisation serait actée début septembre et mise en œuvre le 17 septembre. En attendant, la vigilance demeure.



Festi Lewarde

La succession d'instantanés culturels en mai, juin et juillet a réuni un public souvent nombreux, curieux de découvrir les animations culturelles proposées. D'autres photos sont visibles sur le site de la commune.

La troupe « La pièce montée » avec sa pièce « Mortelle Saint-Sylvestre » a pris un peu d'avance sur le calendrier.



La Bibliothèque pour tous a mis toute son énergie littéraire pour traiter de la mine et du rôle du cheval dans la mine.

M. Jean-Marc Guénez a fait découvrir des passages de l'histoire du village à travers les blasons et les vitraux de l'église.



Le Clos Saint-Rémi a ouvert ses portes au public qui a découvert toute l'étendue des travaux de l'entretien de la vigne à la production de vin et a pu goûter le précieux breuvage (le guinglet).

Le club « arc-en-ciel » a présenté des tableaux, des foulards en soie peinte. Un magnifique moment artistique pour les visiteurs et les scolaires !



L'Amicale laïque et le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord ont sensibilisé le public dont les scolaires à la vie des oiseaux et à leur protection.

Le groupe Polonia a été l'ambassadeur de la culture polonaise. Chants et danses ont enthousiasmé le public.



Un programme musical de haute tenue a été présenté par l'harmonie municipale.



L'Amicale laïque a organisé un jour de marché avec la vente de produits de qualité. M.Benoît Decq d'artisans du monde a animé une conférence ayant pour thème le commerce équitable.



La nuit des étoiles à l'initiative de M. Guénez, avec l'aide de la MJC de Douai et de sa présidente Madame Valérie Dubuche... a permis de découvrir de plus près la lune, Jupiter, Saturne dans le ciel lewardois.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Du 8 juillet au 8 août, plus d'une centaine d'enfants ont participé à l'accueil de loisirs sans hébergement. Ils ont pu bénéficier de nombreuses animations proposées par les animatrices et animateurs sous la responsabilité de la directrice, Madame Valérie Bouhafs.

Sortie chlorofil pour les 11/14 ans soit 30 enfants et animations diverses.



Sortie au parc Le Fleury pour tous.

Sortie au Centre Historique Minier pour les 7/10 ans, soit 35 enfants.





Sortie au centre équestre de Montigny pour les 5/6 ans soit 32 enfants.



Escrime pour les 12/14 ans.

Camping pour les 7/9 ans.



Sortie au parc Astérix pour tous.



Les animateurs

Environnement

Centre de stockage des déchets

Pour information : en 2018, il a fait l'objet de contrôles permanents externes et internes à l'improviste sur :

- les eaux souterraines : 4 campagnes de mesures
- les eaux de surface : 4 campagnes de mesures
- le biogaz : 12 campagnes de mesures

SCOT grand Douaisis

La rédaction du nouveau projet du SCOT (schéma de cohérence territoriale) s'est achevée le 26 mars 2019. Ce projet est désormais soumis à enquête publique selon les modalités définies dans le code de l'environnement.

Les pièces de ce dossier sont consultables en mairie aux heures d'ouverture entre le 19 août et le 23 septembre.

Il est accessible au public qui pourra noter sur un registre ses remarques éventuelles.

Sablière de Loffre

Les conditions d'exploitation de la sablière sont l'objet d'un conflit entre l'entreprise STB et les habitants de Loffre et de Lewarde.

Monsieur le sous-préfet a tenu une réunion de concertation le 2 juillet. Messieurs Denis Michalak, André Léger, Jean-Claude Dubrunquez et Bernard Doisy (directeur général des services) ont représenté la municipalité aux côtés de Monsieur le maire de Loffre, de représentants de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), du président d'une association loffrienne de défense de l'environnement. Le dossier d'exploitation a été refusé à la STB qui devra présenter un nouveau projet.

La création d'une commission de suivi de site a été demandée par Monsieur le sous-préfet. Cette commission aura un avis à formuler sur le projet et l'impact des futurs travaux sur l'environnement.

La municipalité demeure vigilante, refuse par avance tout élargissement de la carrière de sable jusqu'aux limites de la commune. Elle est prête à mobiliser les citoyens si cette proposition d'extension devait être proposée par STB.

Ecoles

La municipalité adresse ses félicitations aux élèves pour l'attention qu'ils portent à l'environnement.

L'école élémentaire de Lewarde a obtenu un prix d'honneur au concours des écoles fleuries. Un prix d'excellence a été remis à l'école maternelle par le jury des DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) de l'OCCE (office de la coopération à l'école).

Frelon asiatique

J'ai vu un nid de frelon asiatique. Que dois-je faire ?

En cas d'urgence absolue, contactez les pompiers au 18.

Dans les autres cas, contacter le 03 20 30 50 50 ou consulter le site www.nord.gouv.fr

Ne tentez en aucun cas de vous approcher, de toucher ou de détruire le nid.

La destruction doit être réalisée par un professionnel.

Si possible, photographier le nid pour faciliter son authentification.



Mégots de cigarettes

Vous fumez ! Pour éviter la pollution des sols et des eaux, en attendant une solution de recyclage, pour jeter vos mégots, préférez les poubelles !



Arrêté sécheresse

La commune de Lewarde faisant partie du bassin versant « Scarpe aval » est passée par arrêté préfectoral du 25 juillet en alerte renforcée sécheresse (cet arrêté est consultable en mairie dans son intégralité ou sur le site internet de la ville).

Les principales mesures sont :

Le lavage des véhicules hors stations professionnelles est interdit,

Le lavage de voirie est interdit (sauf nécessité sanitaire),

L'arrosage des pelouses, espaces verts, jardins d'agrément publics et privés, des espaces sportifs est interdit (dérogation pour les jardinières et plate bandes publiques et jardins potagers, autorisation de 20h à 8h),

Le remplissage des piscines privées est interdit,

Des mesures spécifiques concernent les artisans, commerçants et agriculteurs (voir l'arrêté).

14 juillet



A l'occasion de la fête nationale, un dépôt de gerbe a été déposé au monument aux morts.

Le maire, Monsieur Michalak, est intervenu pour rappeler l'historique du choix de la date.

Restauration

La municipalité offre dans le cadre scolaire et au cours du centre aéré un service de restauration de qualité aux enfants.

En 2018, cela a représenté un nombre important de repas fournis : 6009 pour les élèves de l'école maternelle, 11270 repas pour ceux de l'école élémentaire ainsi que 1629 repas adultes auxquels il faut ajouter 1627 repas pour le centre aéré.



A titre informatif, la charge financière (participation des familles déduite) liée à la restauration uniquement scolaire (repas, personnel de cuisine, encadrement, électricité, eau, téléphone) s'est élevée à 189 847, 79 € pour l'année. Selon la volonté de la municipalité, la société API, prestataire, doit répondre aux exigences imposées depuis plusieurs années, à savoir : les ingrédients doivent provenir de producteurs locaux, les produits « bio » dans la confection des repas doivent être introduits régulièrement.

Course cycliste

L'UFOLEP (Union française des Œuvres Laïques d'Education Physique) renouvelle l'organisation de la course cycliste de la châtaigne le dimanche 29 septembre.

Cette course empruntera un circuit qui relie Lewarde à Erchin, puis Roucourt avec retour.

La circulation automobile s'effectuera obligatoirement dans le même sens que la course pour des raisons de sécurité.

Fête des écoles

Les amis, les parents, les élus municipaux ... ont assisté, le samedi 29 juin, aux prestations des élèves des deux écoles de la commune.

La température caniculaire a obligé les organisateurs à programmer chants, danses et scénettes le matin.



Ce spectacle matinal n'a pas empêché la foule d'applaudir « chaudement » les élèves.

Félicitations aux enseignantes, aux ATSEM, aux parents bénévoles qui, par leur investissement, ont contribué à ce succès.

Fête de la musique

Le 21 juin, ce fut un branle-bas musical sympathique et vivifiant devant l'église.

Trois groupes se sont présentés devant le public : soldier gripweed (1^{ère} photo), les nénettes (2^{ème} photo) et the reproïds (3^{ème} photo).

